



EVARINVEST

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ASYMETRIX – action C (ISIN FR0013517653)

SICAV gérée par EVARINVEST AM

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'ESTER (OISESTER INDEX) capitalisé +4 % annualisé.

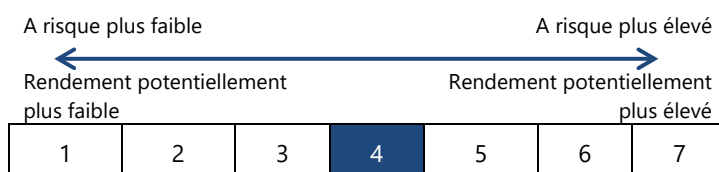
L'OPCVM adoptera une stratégie de gestion systématique et quantitative basée sur un modèle propriétaire développé par EVARINVEST AM, cherchant à définir des régimes de marché selon différents niveaux d'entropie au travers d'une gestion répondant à trois critères : (i) Liquidité : grâce à une gestion n'ayant recours qu'à des instruments simples listés et négociés portant sur les sous-jacents les plus liquides, cotés sur les principaux marchés réglementés (Europe et Etats-Unis), (ii) Transparence : grâce à l'implémentation de stratégies optionnelles simples, la valorisation du portefeuille et la décomposition de la performance sont facilement transparentes, et (iii) Réactivité : en utilisant des maturités courtes.

Dans des conditions normales de marché, la volatilité annuelle de la SICAV devrait être comprise entre 4% et 7%, sans que ceci ne constitue une contrainte de gestion pour EVARINVEST AM. En effet, dans des conditions de marché de volatilité plus élevée, la contrepartie de primes payées plus importantes par l'OPCVM devrait se traduire par une performance également plus conséquente dans le cas où le choix de gestion se révélerait pertinent. L'asymétrie du portefeuille implique une perte limitée aux primes dépensées, qui est potentiellement récompensée grâce à la convexité de positions exclusivement acheteuses.

Le profil de rendement / risque attendu sur la SICAV est donc asymétrique. Par construction, la perte maximale annuelle autorisée sur l'OPCVM est de 20%. L'équipe de gestion adopterait alors une gestion prudente de type monétaire jusqu'au prochain exercice de la SICAV.

L'OPCVM mettra exclusivement en œuvre sa stratégie par l'achat d'options d'achat (call) ou l'achat d'options de vente (put) portant sur les indices Eurostoxx 50 et S&P 500.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur a été calculé sur la base de simulations de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPCVM appartient à la **catégorie 4** en raison de la nature de ses investissements et de son profil de rendement / risque asymétrique. Le capital n'est pas garanti.

L'exposition de l'OPCVM aux actions sera comprise entre -200% et +200%. Cette exposition se fera essentiellement sur les indices Eurostoxx50 et S&P 500 au travers de l'achat d'options d'achat et de vente. EVARINVEST AM pourra également couvrir une position put par l'achat de futures Eurostoxx 50 ou S&P 500. A titre accessoire, l'OPCVM pourra investir en actions de grandes capitalisations négociées sur des marchés réglementés des pays de l'OCDE.

Afin de placer les liquidités non investies, l'OPCVM pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net des dépôts à terme dans (max. 20% par établissement) et/ou des en titres de créances du secteur public (obligations gouvernementales européennes ou américaines) et privé, et en instruments du marché monétaire. Ces titres devront, à l'acquisition, être de notation « Investment Grade » selon une ou plusieurs agences de notation, ou notation jugée équivalente par la société de gestion.

La SICAV pourra aussi détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions (y compris ETF) d'OPCVM français et FIA français respectant les conditions du R.214-13 du CMF. « ASYMETRIX » est un OPCVM de capitalisation.

L'OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvrable avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés à Paris, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte du recours par l'OPCVM aux instruments financiers à terme qui sont négociés de gré à gré (swaps), et aux opérations de prêt emprunt de titres. Ces opérations exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une des contreparties.

Risque de crédit : L'OPCVM est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 100% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires détenus par l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux instruments dérivés :
L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseil ou distributeur.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,5%	Les « frais courants » se fondent sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	10% TTC de la surperformance lorsque la performance nette dépasse la performance de l'€STER capitalisé + 4% annualisé. La cristallisation des commissions de surperformance prendra effet au 31 décembre 2022.	

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.evarinvest-am.com

Performances passées

L'action ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Avertissement :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'action C : 19/02/2021

Devise de référence : EUR

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS Bank. Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de EVARINVEST AM, 36 rue Saint Sulpice - 75006 PARIS. La valeur liquidative est disponible auprès de EVARINVEST AM ou sur le site internet www.evarinvest-am.com.

La SICAV est constituée d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.evarinvest-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller fiscal ou de son distributeur.

La responsabilité de EVARINVEST AM ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération de EVARINVEST AM sur le site internet www.evarinvest-am.com et sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF. EVARINVEST AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 07/02/2022